

Séance publique du 30 octobre 2000

Délibération n° 2000-5889

commission principale : environnement, propreté, eau et assainissement

objet : **Mandat spécial donné messieurs les vice-présidents Jacques Meyer et Jacky Darne pour une mission à Lomé (Togo), Cotonou et Porto Novo (Benin)**

service : Direction générale des services - Service de l'assemblée communautaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 octobre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Messieurs les vice-présidents Jacques Meyer et Jacky Darne ont été invités à participer, avec une délégation d'élus de la ville de Lyon, à l'élaboration et la programmation d'opérations dans le cadre de deux conventions de coopération décentralisée avec les villes de Lomé au Togo et de Cotonou et Porto Novo au Benin du 28 novembre au 7 décembre 2000. Ils y représenteront la Communauté urbaine.

Conformément à l'article L 2 123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions des délibérations du conseil de Communauté n° 1995-0149 et n° 1999-3968 respectivement en date des 9 octobre 1995 et 19 avril 1999, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Conseil doit donner un mandat spécial aux élus concernés.

Le bureau exécutif a accepté le principe de cette mission ;

Vu ledit mandat spécial ;

Vu l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ses délibérations n° 1995-0149 et n° 1999-3968, respectivement en date des 9 octobre 1995 et 19 avril 1999 ;

Oùï l'avis de sa commission environnement, propreté, eau et assainissement ;

DELIBERE

1° - Accorde un mandat spécial à messieurs les vice-présidents Jacques Meyer et Jacky Darne pour une mission à Lomé (Togo) et Cotonou et Porto Novo (Benin) du 28 novembre au 7 décembre 2000 comme représentants de la communauté urbaine de Lyon.

2° - Les frais engagés par cette mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,